

Décision Générale colonial

Décision n° 9-78-1903 solde.

n° 9-78-1903

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 27 février 1903
Numéro JO n° 78 du 01/03/1903	Date du numéro 1 mars 1903

TEXTE INTÉGRAL

la solde mensuelle du brigadier des douanes, Abdoulahé Doalé, est portée à 85 francs.